

N'en jetez plus!

printemps 2017



Le journal du SIRTOMRA (Syndicat Intercommunal de Ramassage et Traitement des Ordures Ménagères de la Région d'Artenay)

Qualité du tri : en progrès, persévérez !

Les sacs plastique, les bouteilles en verre, le polystyrène, les couches, les ordures ménagères jetés dans le bac jaune sont des erreurs de tri qu'on qualifie de refus lors de la détermination du contenu des collectes.

En 2016 le taux de refus moyen du syndicat était de 14.52% soit 229 tonnes, en légère baisse par rapport à 2015 (14.81%). Mais ces 229 tonnes d'erreurs

de tri ont eu pour conséquence une dépense supplémentaire de 43 805€ pour le syndicat qui a dû payer en plus du tri, l'incinération de ces refus.

Continuons nos efforts pour améliorer encore la qualité du tri des emballages et des papiers, c'est un geste éco-citoyen et économique.



QUI SOMMES-NOUS ?

Le SIRTOM de la Région d'Artenay, créé en 1971, est une collectivité territoriale ayant pour seules compétences la collecte et le traitement des déchets des ménages. Il dessert aujourd'hui 40 communes et assure la collecte et le traitement des déchets ménagers de 27 000 habitants du Loiret et de l'Eure et Loir.

Les adhérents du SIRTOMRA sont au 1^{er} janvier 2017 :

- Communauté de Communes de la Beauce Loiraine (pour 22 communes),
- Communauté de Communes Cœur de Beauce (pour 14 communes),
- Communauté de Communes de la Forêt (pour 4 communes).

Le siège social est à Neuville-aux-Bois où travaillent les seules deux salariées du syndicat : Céline Coutant en charge de l'administration et des finances et Marion Thierry chargée de la communication et du suivi de collectes. Le syndicat fait appel à des prestataires par le biais de marchés publics pour assurer la collecte. Pour le traitement le SIRTOMRA s'est associé au SITOMAP (Région de Pithiviers) et au SMETOM (Région de Nemours) en fondant Beauce Gatinais Valorisation (BGV).

L'outil de traitement *Begeval* se situe à Pithiviers et se compose d'un Centre de Valorisation Matières (tri des emballages de la poubelle jaune) et d'un Centre de Valorisation Énergétique (incinération des ordures ménagères avec production d'électricité et un réseau de chaleur pour la Malterie).

Le SIRTOMRA c'est aussi 4 déchetteries (voir fonctionnement en pages centrales). Le dernier marché d'exploitation des déchetteries en place depuis mars et les décisions du conseil syndical vont apporter quelques aménagements dans le fonctionnement et les installations :

- Doublement des agents certains jours durant la période de mai à octobre,
- Installation de nouveaux garde-corps (dans un 1^{er} temps sur les quais déchets verts) pour plus de sécurité et de confort des usagers,
- Mise en place d'une signalétique plus efficace pour faciliter et améliorer la qualité du tri.

Enfin le SIRTOMRA entend jouer un rôle important dans la prévention des déchets. Pour preuve son admission comme lauréat de l'appel à projet du Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer avec sa qualification de

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE

Parmi les actions menées on peut retenir :

- L'aide à l'acquisition de composteurs,
- Des animations en milieux scolaires et extra-scolaires,
- L'organisation de visites à *Begeval*,
- L'édition et la distribution d'un guide de tri ludique et facile d'utilisation.

En conclusion le SIRTOMRA est définitivement tourné vers le développement durable et l'économie circulaire, s'attachant à ce que le déchet devienne un matériau ou une énergie et prônant le principe que le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas.



Le Président du SIRTOMRA
Jean-Louis RICHARD

2016 : résultats chiffrés

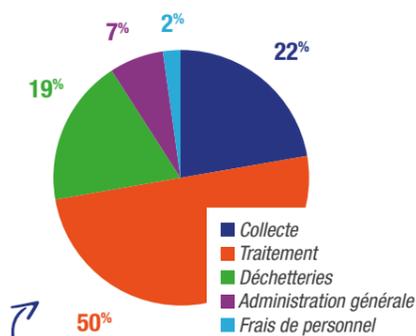
EN POIDS :

FLUX	ORDURES MÉNAGÈRES	EMBALLAGES ET PAPIERS	VERRE	DÉCHETTERIE	TOTAL
SIRTOMRA	191 Kg / habitant (5 174 Tonnes)	48 Kg / habitant (1 291 Tonnes)	32 kg / habitant (855 Tonnes)	397 kg / habitant (10 728 Tonnes)	668 kg / habitant (18 048 Tonnes)
Moyenne Nationale	226 kg / habitant	47 kg / habitant	38 kg / habitant	239 kg / habitant	550 kg / habitant
	😊	😊	😞	😊	

EN EUROS :

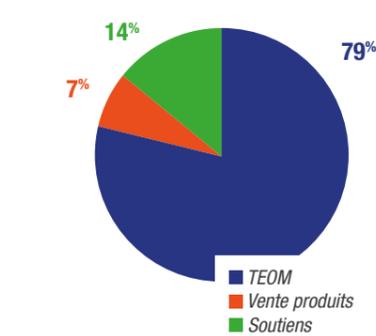
Coût du fonctionnement par principaux postes de dépenses et de recettes :

Dépenses (3,585 millions €)



Le coût du traitement des déchets représente à lui seul la moitié des dépenses. À noter la part non négligeable de l'exploitation des déchetteries (charge supplémentaire qui monte en puissance depuis la création du service), la faible part de l'administration générale et des frais de personnel.

Recettes (3,617 millions €)



Le montant de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) impôt finançant le service est diminué de près d'un quart grâce à la vente des produits du tri et aux soutiens des éco-organismes.

SIRTOMRA

6 rue Félix Desnoyers - 45170 Neuville-aux-Bois
Contactez-nous au 02 38 91 58 95
ou par email : sirtomra@wanadoo.fr

Consulter notre site internet. Mises à jour régulières pour une information en temps réel : www.sirtomra.fr



UN PETIT TOUR À LA DÉCHETTERIE



LE RÔLE DE L'AGENT D'ACCUEIL

Il est là pour assurer le bon fonctionnement du site et faire respecter son utilisation conformément au règlement intérieur. Il est notamment chargé :

- D'assurer l'ouverture et la fermeture de la déchetterie,
- De veiller à sa bonne tenue et à sa propreté permanente,
- D'accueillir, d'informer les usagers,
- De veiller au respect du tri des matériaux,
- De contrôler la provenance des usagers,
- De faire assurer l'enlèvement des déchets.

Habilité à demander un justificatif de domicile ou d'activité, il peut interdire l'accès à la déchetterie à un usager ou à un professionnel refusant de le donner.

TOUT VENANT | ■

Acceptés : Laine de verre, plâtre, moquettes...

Refusés : Tout produit valorisable, Déchets spéciaux.

COÛT D'ÉLIMINATION 112 €/TONNE

TOUT VENANT INCINÉRABLE | ■

Acceptés : Bâches plastique, polystyrène, PVC...

Refusés : Mobilier, literie, ordures ménagères, cadavres d'animaux.

COÛT D'ÉLIMINATION 109 €/TONNE

CARTONS | ■

Acceptés : Cartons d'emballage, vidés et pliés.

Refusés : Plastique, polystyrène, papiers.

RECETTE 60€/TONNE

LES DÉCHETS REFUSÉS :



Les bouteilles de gaz, les pneumatiques et les extincteurs sont à remettre au vendeur qui a l'obligation de les reprendre.



L'amiante est un produit dangereux qui doit se manipuler avec précaution. Le SIRTOMRA possède des contacts d'entreprises agréées pour prendre en charge ce type de déchets. N'hésitez pas à nous contacter.



Les ordures ménagères sont à déposer dans votre bac et à présenter à la collecte en porte à porte.



Les radiographies sont à redonner dans les cabinets de radiologie ou les hôpitaux.

DÉCHETS VERTS | ■

Acceptés : Tontes de pelouse, branchages diamètre inférieur à 10 cm, tailles, élagages, fleurs, feuilles.

Refusés : Branchages diamètre supérieur à 10cm, terre végétale, pots de fleurs, végétaux malades, sacs à sapins même biodégradables, souches, cailloux.

COÛT D'ÉLIMINATION 51 €/TONNE

Horaires des déchetteries

	ARTENAY		PATAY		NEUVILLE-AUX-BOIS		ORGÈRES-EN-BEAUCE	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
Lundi	9h - 12h	14h - 17h	9h - 12h	14h - 17h	9h - 12h	14h - 17h	9h - 12h	13h30 16h30
Mardi	9h - 12h				9h - 12h			
Mercredi								
Judi		13h - 17h	9h - 12h	13h - 17h	9h - 12h	14h - 17h		13h30 16h30
Vendredi		14h - 17h		14h - 17h		14h - 17h		
Samedi*	9h - 12h	14h - 17h	9h - 12h	14h - 17h	9h - 12h	14h - 17h	9h - 12h	13h30 16h30

*Accueil réservé aux particuliers

Horaires supplémentaires d'été : du 1^{er} mai au 31 octobre

AVANT DE JETER...

JE PENSE À DONNER, RÉPARER, VENDRE...

Pour vous débarrasser d'un objet ? Vous pouvez :

- Le vendre d'occasion et réduire vos déchets tout en gagnant de l'argent, c'est malin !
- Le réutiliser en le détournant de son usage premier et réaliser de véritables créations,
- Le donner à une personne de votre entourage ou à une association caritative.

EN PRATIQUE

MERCI DE RESPECTER :

- Les agents d'accueil présents sur le site en restant courtois,
- Les horaires d'ouverture, (l'heure de fermeture est celle où vous devez être sorti de la déchetterie)
- La propreté aux abords des bennes, (balais à disposition à laisser sur place, merci)
- La limitation de vitesse fixée à 10 km/h,
- Le sens de circulation,
- Les règles de stationnement (en épis).

DES MESURES S'IMPOSENT :

- Interdiction de fumer,
- Interdiction de descendre dans les bennes et de récupérer des objets,
- Interdiction de se rendre en bas des quais,
- Les animaux sont interdits sur le site,
- Par prudence les enfants doivent rester dans les véhicules.

Pour faciliter vos dépôts, nous vous recommandons de classer préalablement vos déchets par catégorie. Les agents présents sur le site vous guideront et conseilleront pour répartir correctement vos apports dans les bennes.

MOBILIER | ■ ■ ■

Acceptés : Tout le mobilier du jardin et de la maison : literie, chaises, canapés, étagères, commodes, tables...

Refusés : Sièges-auto, lavabos, éviers.

RECETTE 20 €/TONNE

GRAVATS | ■ ■ ■

Acceptés : Tuiles, briques, parpaings, béton, pierres, carrelage, sable, gravier, terre.

Refusés : Plâtre, Placoplatre, fibrociment, béton cellulaire.

COÛT D'ÉLIMINATION 24 €/TONNE

FERRAILLE | ■ ■ ■

Acceptés : Objets métalliques divers (ferreux et non ferreux).

Refusés : Extincteurs, Bouteilles de gaz, Déchets électriques et électroniques, mobilier.

RECETTE 30 €/TONNE MINIMUM

HUILE DE VIDANGE | ■ ■ ■

Transvaser l'huile dans la colonne.

COÛT D'ÉLIMINATION 274 €/TONNE

HUILE DE FRITURE | ■ ■ ■

Déposez directement votre bouteille pleine dans la colonne.

RECETTE 150 €/TONNE

PAPIER | ■ ■ ■

Acceptés : Journaux, magazines, livres, annuaires, enveloppes.

Refusés : Blisters, sacs plastique.

RECETTE 100 €/TONNE

APPAREILS ÉLECTRIQUES | ■ ■ ■

Acceptés :

- Gros électroménager : réfrigérateurs, gazinières, fours, lave-vaisselles...
- Petit électroménager : Micro-ondes, téléphones portables, cafetières, montres, jouets...
- Écrans : Télévisions, ordinateurs, tablettes...

RECETTE 55 €/TONNE

CAPSULES NESPRESSO | ■ ■ ■

Acceptées : Capsules en aluminium.

Refusées : Capsules en plastique.

COLLECTE GRATUITE

TEXTILE | ■ ■ ■

Acceptés : Vêtements, chaussures, articles de maroquinerie, linge de maison. Même usagés. À déposer en sac dans le conteneur.

COLLECTE GRATUITE

DÉCHETS TOXIQUES | ■ ■ ■

Acceptés : piles, ampoules, néons, cartouches d'encre, batteries, peintures, pesticides, solvants...

Refusés : Amiante, extincteurs, bouteilles de gaz, produits explosifs.

COLLECTE GRATUITE POUR LES DÉCHETS DES MÉNAGES

BOITES À AIGUILLES DES PATIENTS | ■ ■ ■

Acceptées : Boîtes à aiguilles conformes (données gratuitement en pharmacie).

Refusées : Boîtes non conformes, boîtes non fermées, boîtes à aiguilles des professionnels.

COLLECTE GRATUITE

VERRE | ■ ■ ■

Acceptés : Bouteilles, pots et bocaux.

Refusés : Ampoules, vaisselle, miroirs.

RECYCLABLE À L'INFINI

Type de traitement :

■ | Incinération ■ | Enfouissement ■ | Recyclage ■ | Compostage

Ce qu'il faut savoir

LES PARTICULIERS

L'accès est gratuit si vous respectez la limite de 1 m³ de déchets par jour d'ouverture.

LES PROFESSIONNELS

En tant que professionnel, vous devez obligatoirement vous faire connaître auprès de l'agent d'accueil muni de votre carte d'accès et vous conformer à ses instructions. Tout dépôt fait l'objet d'une facturation. Une délibération annuelle fixe les tarifs des différents déchets (cf : www.sirtomra.fr).

Les grands cartons, en déchetterie

Les cartons bruns dans lesquels vous recevez vos colis, ou qui emballent les meubles, les électroménagers... ne sont pas à jeter dans la poubelle jaune. Ils empêchent le bon vidage de votre poubelle, ils encombrent le camion de collecte et gênent le bon fonctionnement du centre de tri. Ils ne sont pas non plus à déposer à côté de vos bacs sur le trottoir.

Merci de les apporter en déchetterie, vidés de tout contenu et pliés. Rappel, le polystyrène qui protège vos achats n'est pas recyclable, il est à jeter dans votre bac d'ordures ménagères ou en déchetterie en fonction de la taille.



Arrivée de nouvelles bennes mobilier

La déchetterie de Neuville aux Bois a été dotée en juillet 2015 d'une benne pour le mobilier. C'est au tour des trois autres déchetteries (Artenay, Patay et Orgères-en-Beauce) d'être équipées en juillet.

Vous pouvez y déposer tous types de mobilier, canapés, matelas, étagères, chaises... du jardin et de la maison, peu importe l'état et la composition (bois, ferraille, plastique...).



Leur installation nécessitera la suppression de la benne bois, qui recevait déjà beaucoup d'éléments de mobilier. Référez-vous aux agents de déchetteries pour déposer vos palettes, planches, bois de construction... Ils vous indiqueront dans quelle benne il faudra dorénavant les jeter.

Bien trier le mobilier est un geste gagnant. Éco-mobilier rémunère les tonnages triés, alors que le traitement du bois ou du tout-venant coûte au SIRTOMRA.

Ménage au naturel

Si la réduction des déchets est le fait de moins en produire, cela concerne aussi l'utilisation moindre de produits dangereux. Il faut savoir que de nombreux produits d'entretien sont nocifs pour l'environnement, mais ils peuvent aussi avoir des conséquences sur votre santé. Nous pouvons changer certaines de nos habitudes en achetant ceux eco-labellisés (NF environnement, label écologique européen...). Ils sont tout aussi efficaces que les produits traditionnels.

Une autre alternative en plein essor consiste à les fabriquer soi-même. Cette solution est la moins coûteuse et ne vous prendra que très peu de temps.

EXEMPLE DE RECETTE D'UN NETTOYANT MULTI-USAGE* :

Ingrédient (pour 1/2 litre) :

- 2 cuillères à soupe de bicarbonate de soude,
- 1/2 litre d'eau chaude,
- 2 cuillères à soupe de vinaigre blanc,
- 10 gouttes d'huiles essentielles en mélange (lavande, pin, cannelle...).

Dans un bidon de 1 litre, mettre dans cet ordre : le bicarbonate de soude puis l'eau chaude. Agiter, puis ajouter le vinaigre blanc et les huiles essentielles.

Utilisation : Bien remuer avant chaque utilisation. Laisser agir environ 10 minutes et rincer.

*Source : ménage au naturel de la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden



L'école du Compostage

Des apprentis composteurs...

Depuis le mois de mars, 5 établissements scolaires expérimentent le compostage. Ils ont profité de la proposition du SIRTOMRA de leur offrir un composteur pédagogique à la condition qu'ils aient un projet d'école autour du jardinage. L'installation du composteur a été l'occasion pour l'ambassadrice du tri de sensibiliser les enfants et le personnel de restauration à son utilisation. Ainsi les déchets de cantine (épluchures, restes de repas...) et les déchets verts (tontes de pelouse...) de l'école vont avoir une deuxième vie en se transformant en compost. Une fois récolté par les enfants il servira dans les potagers pédagogiques présents dans l'enceinte des établissements. Une bonne façon de réduire le poids des poubelles et d'apprendre de façon ludique un beau geste à reprendre à la maison.

...aux maîtres composteurs

Si vous aussi vous souhaitez acquérir un composteur pour votre jardin, le Sirtomra le subventionne jusqu'à 30€. Vous achetez le composteur que vous souhaitez, vous envoyez la facture avec un justificatif de domicile et votre RIB. Vous recevrez un guide et le SIRTOMRA est à votre disposition pour toutes questions relatives au compostage.



Depuis 2008, 702 composteurs ont été subventionnés.

Juin 2016 : solidarité aux communes inondées

Il y a un an plusieurs communes du territoire faisaient face à des inondations sans précédent. Des tonnes de déchets, (meubles, électroménagers...) étaient à évacuer. Le SIRTOMRA n'a pas la compétence « collecte des encombrants », cependant par solidarité il s'est rapproché de son prestataire Véolia pour trouver des solutions. Des bennes ont été mises à disposition dans

4 communes qui le désiraient, afin que les usagers sinistrés et le personnel communal viennent y déposer les encombrants.

Cette opération qui s'est déroulée sur plusieurs semaines, a permis d'évacuer 326 tonnes de déchets représentant 65 bennes. On peut ajouter à ce tonnage

celui apporté directement dans les déchetteries ainsi que quelques bennes prises en charge par Éco-mobilier.

Le SIRTOMRA a aussi été solidaire financièrement, assurant le coût du traitement de ces déchets s'élevant à 28 759€. Les communes ont quant à elles payé la mise à disposition du matériel qui s'élevait à 8 166€.